



# malfaçons travaux de création de salle de douche

Par **tomlenou**, le **26/03/2019** à **14:29**

Bonjour,

Nous avons fait appel à un artisan pour faire une salle de douche + WC à l'étage de notre maison.

Le chantier fini, j'ai demandé à l'artisan de revenir afin de corriger certains défauts ( Fuite à l'arrière de la douche; évacuation non conforme; douche non étanche; finition déplorable des joints de faïence et silicone; cabine de douche désaxée, évier désaxé, carreau de faïence cassés, subitement au niveau de l'arrivée de l'eau, montant de la cabine en aluminium rayé...etc).

Celui-ci est revenu plusieurs fois et a corrigé (en bricolant) quelques défauts.

Puis lors d'un test de la douche, je m'aperçois qu'il y a une fuite au niveau de l'évacuation, ainsi qu'au niveau de la matrice.

En ayant marre de perdre mon temps et étant persuadé que cet artisan ne peut pas mieux faire, je lui ai notifié que je ferais faire un devis de remise aux normes de la plomberie ainsi que la finition "propre" de cette salle de douche.

Il n'y a qu'un léger dégât des eaux constaté (auréole sur le mur mitoyen avec la douche) car nous ne nous servons pas de celle-ci.

Je précise que nous avons réglé une avance de 2700€ sur un total du devis de 5500€, mais nous ne voulons pas payer le reste dû.

Nous avons envoyé une lettre de la liste des défauts constatés en AR lui demandant de soldé la fin des travaux avec la facture des 2700€ perçus afin que nous puissions finir le chantier avec une autre entreprise.

N'ayant pas eu de réponse ni aux appels et messages, ni par courrier nous avons décidé de faire constater les malfaçons par un expert en bâtiment. Celui-ci est intervenu et nous a remis un dossier qui confirme plusieurs malfaçons dont certaines empêchant l'utilisation de cette salle de douche.

Cet expert a appelé plusieurs fois l'entrepreneur afin de trouver un accord à l'amiable mais

celui-ci ne donne aucune réponse. Il va envoyer un courrier en AR.

J'aimerais savoir quelle suite nous pouvons donner à cette situation ? appel à un huissier pour constater l'abandon de chantier ou aller au tribunal de grande instance?...

Je vous remerci par avance.

Bien cordialement,

Mr ROGNIER